

Commission des transports et de l'environnement

La gestion des matières résiduelles,
Mandat d'initiative

Février 2008

éco-peinture

Société québécoise de gestion écologique de la peinture



LA PEINTURE,
ÇA SE RECYCLE

WWW.ECOPEINTURE.CA

Table des matières

Profil d'Éco-peinture.....	3
Mise en contexte : La peinture en bref.....	4
Des résultats d'Éco-peinture.....	5
Éléments qui ont conduit au succès actuel :	
1 : Les débuts du programme : Une « couleur » sociale.....	7
2 : Des promoteurs convaincus.....	8
3 : La collaboration et le partenariat, clés du succès.....	9
Éco-peinture et les principes fondamentaux de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998 – 2008 :	
1 : La primauté des 3RV-E	13
2 : La responsabilité élargie du producteur.....	14
3 : La participation des citoyens et des citoyennes.....	14
4 : La régionalisation.....	15
5 : Le partenariat.....	15
Pistes d'actions pour la REP en 2008.....	16
Annexe : Conseil d'administration et entreprises membres, 2007.....	18

Profil d'Éco-peinture

Le Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut, adopté par le gouvernement en 2000, créait une obligation pour toute entreprise qui met en marché de la peinture architecturale au Québec, de récupérer ou faire récupérer les restants de peinture et les contenants vides.

La *Société québécoise de gestion écologique de la peinture*, connue sous le nom d'*Éco-peinture* est une société sans but lucratif, créée par ces entreprises, dont la mission est de promouvoir et de faciliter la récupération des résidus de peinture et de leurs contenants, de soutenir et d'encourager la revalorisation des peintures récupérées et de contribuer à leur recyclage.

Pour développer et soutenir financièrement le système de récupération et de revalorisation des rebuts de peinture, les entreprises membres versent à Éco-peinture la somme de 0,25 \$ par contenant de peinture vendu au Québec. L'industrie assume ainsi les coûts de récupération et de revalorisation de ses matières résiduelles dans le prix de son produit. Elle contribue également à la création d'un nouveau produit élaboré à partir de résidus de peinture. Cette démarche s'insère dans le cadre d'une approche de responsabilité élargie du producteur (REP).

Mise en contexte : La peinture en bref

Au Québec, il se vend actuellement plus de 60 000 000 litres de peinture ou 16 000 000 de gallons. Pour une population de 7 700 000 québécois, ces ventes représentent une consommation annuelle de 2.1 gallons de peinture par personne.

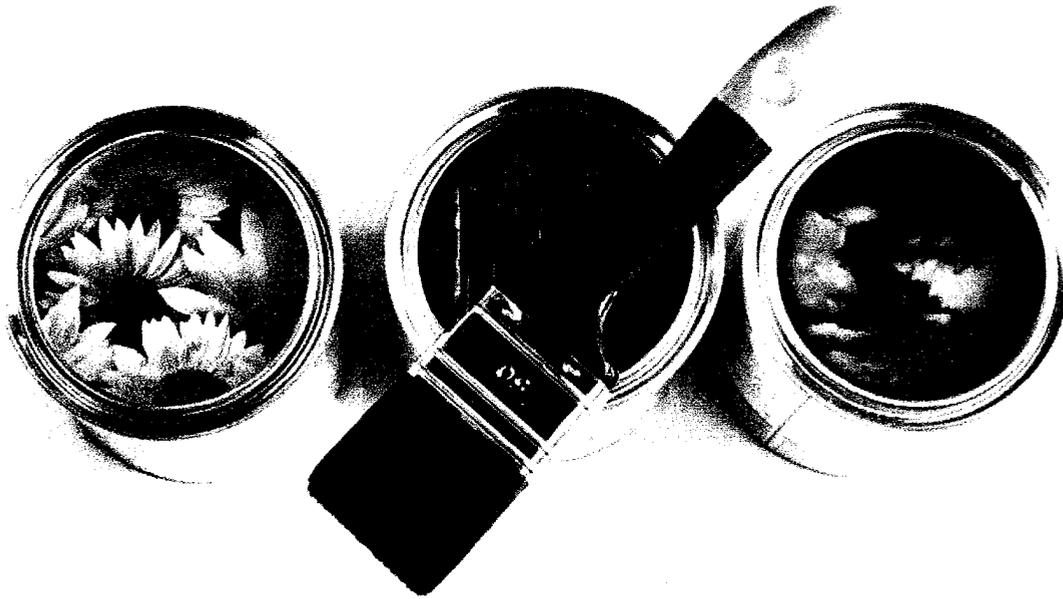
Les consommateurs utilisent cette peinture dans des projets visant à embellir et protéger leurs biens et leur environnement. Des restants sont parfois conservés pendant un certain temps pour les retouches ou autres travaux, mais éventuellement, ils sont mis au rebut. On évalue ces restes à environ 7% de la peinture qui a été achetée.

Au cours de 2007, nous avons ramassé 4 600 tonnes de peinture et de contenants à travers un réseau de collecte qui est passé d'une centaine de dépôts en 2000, à près de 1 350 endroits en 2007 où ces rebuts de peinture pouvaient être déposés. Près de 600 municipalités et 450 détaillants collaborent à cet aspect du programme d'Éco-peinture.

Depuis le début du programme en 2000, la collecte est passée de moins de 1 000 tonnes par année, à 4 600 tonnes en 2007. Cette augmentation est due à l'augmentation du nombre de dépôts à travers le Québec, à la collaboration des municipalités et des détaillants et aux efforts des consommateurs pour se départir de façon responsable de leurs résidus de peinture. Depuis que le programme existe, plus de 22 300 tonnes de peinture et contenants ont ainsi été récupérés. À partir de ces résidus, on a remis en marché, au Québec, plus de 1 300 000 gallons de peinture recyclée.

Par l'intermédiaire d'Éco-peinture, l'industrie assume les coûts de récupération des résidus de peinture

Dans le contexte des matières résiduelles, les résidus générés par la peinture mise au rebut se situent aux environs de 5 500 tonnes par année, soit une fraction de 1% du total des matières résiduelles produites au Québec. Mais comme la peinture est considérée comme un résidu domestique dangereux, il est essentiel d'en disposer de façon responsable.



Des résultats d'Éco-peinture

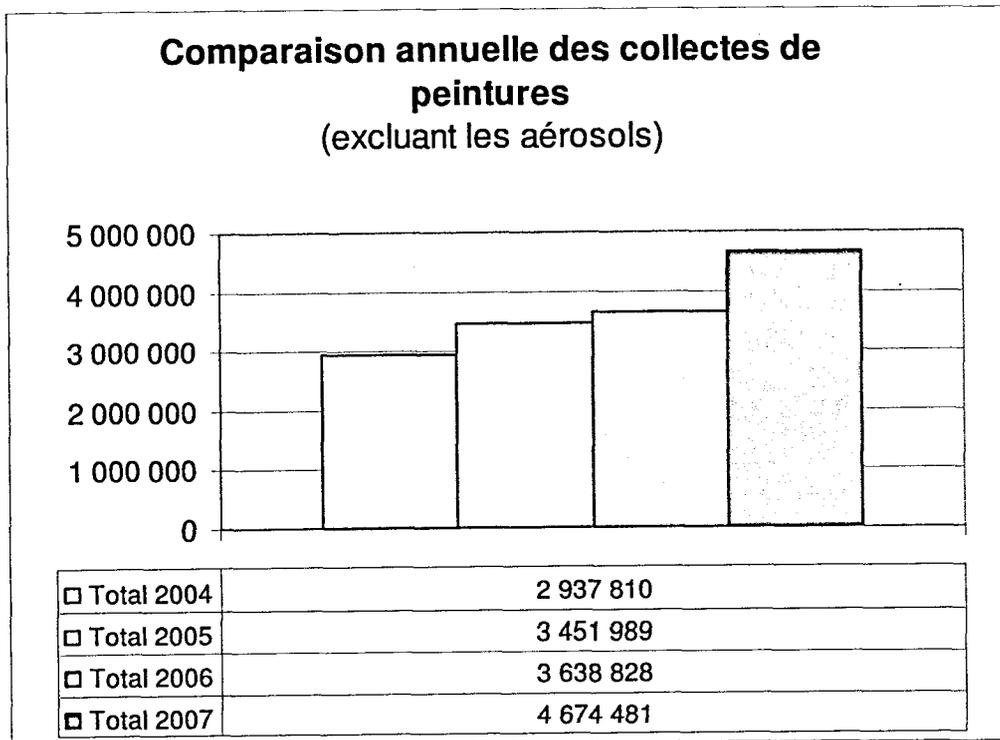
Éco-peinture dessert aujourd'hui un réseau de près de 1350 points de collectes répartis dans près de 600 municipalités. Au cours des 4 dernières années, le volume des collectes de rebuts de peinture et de contenants est passé de 2 900 tonnes en 2004 à plus de 4 600 tonnes en 2007, une augmentation annuelle moyenne de plus de 16%, alors que les ventes de peinture sont plutôt stables année après année. Jusqu'à présent, les efforts d'Éco-peinture ont surtout porté sur la collecte des pots contenant de la peinture puisque c'est la peinture qui constitue la matière dangereuse. Alors que les ventes de peinture représentent 2 gallons (10 kg) par personne, la collecte actuelle se situe autour de 0.6 kg par personne, soit plus de 68% de la peinture mise au rebut alors que l'objectif pour 2007 était d'en ramasser 50%. Nous sommes confiants qu'en 2008, nous allons atteindre notre objectif qui est de ramasser 75% de la peinture mise au rebut. L'objectif de collecte des contenants vides à travers le réseau d'Éco-peinture risque de ne pas être atteint, mais des mesures sont prises afin de remédier à cette situation.

Lors du début du programme en avril 2001, le réseau de collecte se limitait à quelques municipalités et quelques détaillants qui s'étaient laissés convaincre de la pertinence du recyclage des résidus de peinture. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec un réseau de collecte modèle. Un réseau municipal de collecte existe selon des conditions qui lui sont propres. Il est appuyé par un réseau de détaillants qui offrent aux consommateurs un service complémentaire. Près de 40% des résidus de peinture ramassés au Québec le sont

par l'entremise de ces détaillants qui offrent ce service gracieusement, sans qu'ils soient obligés de le faire. Ces deux réseaux sont complétés par des collectes spéciales mises sur pied par des municipalités ou des organismes qui désirent contribuer à ces collectes.

Grâce aux nouvelles municipalités qui adhèrent au programme et grâce également aux détaillants qui continuent à s'y joindre, notre réseau de collecte s'élargit. C'est la combinaison du réseau municipal et des réseaux de détaillants qui fait en sorte que les consommateurs québécois peuvent bénéficier d'un service de collecte incomparable. Cette combinaison unique de collectes fait en sorte que la très grande majorité des Québécois trouve, à portée de main, un endroit où ses résidus de peinture peuvent être déposés et recyclés.

Nous saurons que nous avons parfaitement réussi notre tâche lorsque nous ne pourrons atteindre nos objectifs parce que la peinture aura toute été utilisée, qu'il n'y aura aucun rebut, donc plus de matière à recycler. Entre-temps, nous avons encore du travail à faire.



Éléments qui ont contribué au succès actuel

Si nous retournons quelques années en arrière, avant même la création d'Éco-peinture, nous constatons que ce projet de collecte et de revalorisation des rebuts de peinture a vu le jour grâce à la ténacité, la vision et la détermination de quelques individus, dont le principal instigateur, Normand Maurice qui a été également à l'origine du réseau des CFER. Un tel projet a besoin de champions, d'individus remarquable qui croient au projet, mais qui croient aussi à la collaboration entre individus ou organismes pour atteindre des objectifs..

1 : Les débuts du programme : Une « couleur » sociale

Les restants de peinture n'ont pas toujours fait l'objet de l'attention qu'on leur accorde aujourd'hui. Autrefois, la vieille peinture était ramassée avec les résidus domestiques et aboutissait la plupart du temps dans les sites d'enfouissement, avec tous les risques que cela pouvait amener. De plus, il y a 30 ou 35 ans, plus de 80% de la peinture architecturale utilisée était à base d'huile et pouvait être fort toxique. Les restants de ces peintures se retrouvaient dans des sites d'enfouissement qui ne répondaient pas nécessairement aux normes de sécurité et d'étanchéité que l'on connaît aujourd'hui. Les risques de contamination des sols et de la nappe phréatique étaient toujours présents.

Au début des années 90, des enseignants de la région de Victoriaville, dont Normand Maurice, mettent sur pied un projet pédagogique hors de l'ordinaire, un Centre de formation en entreprise et récupération (CFER). Ce programme se voulait avant tout une initiative pour aider des jeunes qui éprouaient de la difficulté à s'intégrer au programme scolaire normal. L'objectif principal était de donner à ces jeunes une formation et des outils qui pourraient les aider à devenir des citoyens responsables. Un des projets de départ pour le CFER de Victoriaville fut de récupérer et de revaloriser des résidus de peinture.

Normand Maurice a fait la promotion de son projet de récupération de peinture et a réussi à convaincre les gouvernements de l'importance sociale et environnementale de sa cause. Il a rencontré de nombreux fonctionnaires, des députés et des ministres afin de les convaincre non seulement de la faisabilité de son projet, mais aussi de sa nécessité tant au point de vue de la formation des jeunes en difficulté que du point de vue de la protection de l'environnement. Il a fait en sorte que des hommes d'affaires, des fonctionnaires et des élus collaborent afin de mettre à sa disposition la « matière première », les résidus de peinture, ainsi que le financement et un débouché pour la peinture qu'il réussissait à fabriquer. Il a fait pression sur l'industrie de la peinture afin d'obtenir non seulement le financement, mais aussi une certaine expertise dans la fabrication de sa peinture. Le programme a débuté de façon

modeste, mais Normand Maurice a réussi à embrigader des personnes clés des gouvernements et de l'industrie autour de son projet.

L'intérêt à récupérer la vieille peinture vient vraisemblablement du fait que la peinture est un produit très visible et utilisé par tous. La peinture est aussi un produit de haute qualité, conçue pour embellir et protéger nos biens et notre environnement. La partie non utilisée de la peinture conserve tous ses attributs. Bien récupérée, c'est un produit qui peut se revaloriser. D'un déchet à éliminer, on en fait une ressource. D'abord un problème d'ordre écologique, la gestion des résidus de peinture passe par une solution d'ordre sociale et économique.

2 : Des promoteurs convaincus

Éco-peinture est le résultat du travail de collaboration entre différents secteurs, des gouvernements, des municipalités, des manufacturiers et des détaillants qui se sont regroupés afin de donner la vie et la crédibilité nécessaires à ce projet de ramasser, recycler et remettre en marché des résidus de peinture.

Alors que l'intérêt pour le projet se confirmait, l'industrie a réalisé qu'une réglementation était inévitable. Des entrepreneurs se sont manifestés et ont réussi à faire en sorte que le projet prenne son envol. Un manufacturier important ainsi qu'un détaillant majeur se sont mis de la partie pour convaincre leurs collègues de l'industrie que non seulement ce projet était possible et souhaitable, mais que s'ils ne démontraient pas la bonne volonté et l'ouverture nécessaires, une réglementation sur laquelle ils n'auraient aucune influence pourrait leur être imposée rapidement. L'industrie s'est alors impliquée dans tous les aspects du projet.

Un enseignant visionnaire et convaincant, des politiciens qui décident de faire avancer les choses, des gens d'affaires qui démontrent un sens de la responsabilité sociale et un leadership au sein de leur industrie, et voilà le départ d'un programme qui aboutira, quelques années plus tard, à établir plus de 1 300 points de chute pour ramasser plus de 22 300 tonnes de résidus de peinture en sept ans, l'établissement d'une entreprise qui emploie plus de 60 personnes à plein temps et qui remet en marché une peinture basée sur ces résidus. On passe des frais d'élimination à des revenus de vente.

L'exemple d'Éco-peinture illustre bien que pour qu'un projet semblable ait une chance de réussite, il est nécessaire de compter sur des individus convaincus, des leaders. Ils peuvent amener à collaborer, des groupes qui à prime abord ne semblent pas destinés à le faire.

Des objectifs doivent être établis, de nouveaux rôles sont définis pour les différents partenaires. Avant même qu'une réglementation n'existe, des décisions peuvent être prises qui pourront ensuite marquer le déroulement du programme. Par la suite, une réglementation plus souple pourra encadrer ces résolutions. Même si les « champions » du départ en viennent à quitter le projet, les objectifs et les responsabilités demeurent. Dans un contexte où l'environnement devient une préoccupation de premier plan, où les déchets deviennent des matières premières, on doit reconnaître les initiatives qui précèdent les réglementations et accorder aux industries des outils pour qu'elles puissent faire preuve de hardiesse dans ce domaine.

3 : La collaboration et le partenariat, clés du succès

Le secteur de l'environnement et du recyclage semble se transformer en une activité économique qui se distingue des activités économiques traditionnelles. Dans ce secteur, de nouveaux modèles économiques se développent. Même le vocabulaire change. Les « déchets » deviennent des « matières résiduelles » et même des « matières première ». On tente le plus possible d'utiliser les infrastructures existantes. C'est une nouvelle économie, un nouveau modèle d'affaire où de nouveaux « partenaires » se manifestent. Ce modèle d'affaire se base sur la collaboration et le partenariat. De nouvelles activités ont engendré de nouvelles règles. C'est également un modèle où la responsabilité élargie du producteur est favorisée.

C'est dans ce nouveau contexte de responsabilités partagées qu'Éco-peinture doit travailler. Pour qu'un tel programme fonctionne, il est essentiel d'avoir des partenaires qui ont chacun leur rôle propre. Dans le document de consultation préparé par la Commission des transports et de l'environnement, le partage des responsabilités entre le Ministère, RECYC-QUÉBEC, les MRC et les municipalités y est très bien résumé. Après plusieurs années d'expérience avec cette nouvelle réalité, Éco-peinture peut témoigner de la pertinence et de l'efficacité de ce modèle.

3.1 : Les gouvernements

Dans cette situation, Éco-peinture ne considère pas les gouvernements uniquement comme des législateurs et des régulateurs. Ils sont aussi des partenaires puisqu'ils contribuent à sensibiliser tous les milieux. Les gouvernements peuvent donner l'occasion à des participants aux intérêts aussi diversifiés que par exemple des détaillants, des manufacturiers et des municipalités, de s'asseoir autour d'une même table.

3.1.1 - *Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*

Le Ministère a élaboré la loi et mis en place le règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut. Il impose également le concept de « responsabilité élargie du producteur » où le manufacturier assume la responsabilité de la disposition de son produit en fin de vie. En plus d'établir des objectifs réalistes, le rôle du Ministère est de créer des conditions identiques pour tous les détenteurs de marques et de s'assurer que tous y participent. Le règlement ainsi mis en place doit être suffisamment souple pour tenir compte des différences dans les produits visés et des endroits où il doit s'appliquer. Les règles du jeu doivent être claires, simples et laisser aux producteurs le choix des moyens pour arriver aux objectifs définis par le Ministère.

3.1.2 - *RECYC-QUÉBEC*

Société d'état relevant du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, RECYC-QUÉBEC a la mission de promouvoir et développer la récupération et le recyclage. RECYC-QUÉBEC collabore à la mise sur pied d'organismes industriels comme le nôtre, et veille au suivi des ententes conclues avec ces organismes. Elle doit entre autre favoriser, en partenariat, le développement de marchés pour les matières secondaires. Elle doit aussi vérifier l'atteinte des objectifs de récupération ce qui donne aux organismes une crédibilité essentielle autant auprès des membres que des consommateurs. Ce rôle de vérification favorise une véritable performance des systèmes de récupérations mis en place.

3.1.3 - *Le palier municipal*

Le milieu municipal constitue l'élément par excellence des opérations d'Éco-peinture. C'est par l'entremise des municipalités que nous ramassons près de 60 % de nos résidus de peinture. Nous avons collaboré avec toutes les municipalités qui s'engageaient à mettre à la disposition de leurs citoyens les outils de collecte offerts par Éco-peinture dans le cadre de leurs plans de gestion des matières résiduelles (PGMR). Cette collaboration a permis aux municipalités et à Éco-peinture de mieux desservir les Québécois dans leur milieu de vie et d'atteindre les objectifs sans créer de structures de collectes inutiles et redondantes. Grâce à l'apport de plusieurs intervenants responsables de la gestion des matières résiduelles, que ce soit au niveau des MRC ou des municipalités, nous avons pu mettre à la disposition des citoyens des outils de collectes efficaces et économiques que ce soit dans les écocentres ou ailleurs.

3.2 : Les détenteurs de marque et les manufacturiers

La réglementation vise ceux qui font la mise en marché de la peinture architecturale au Québec. Avec ses 46 entreprises membres, Éco-peinture regroupe la très grande majorité des acteurs de cette industrie de la peinture au Québec. Le manufacturier ou le détenteur de marque qui met en marché de la peinture au Québec est à la base du succès financier de toute l'opération. Au début du programme, la décision de financer une telle initiative sans obligation réglementaire n'a pas été facile à prendre. Mais grâce au leadership de certains dirigeants, l'industrie a tenté l'expérience. Un embryon de système de collecte a été établi, des techniques de revalorisations ont été essayées, des marchés ont été ouverts pour ces produits, mais surtout, un financement temporaire a été établi. Les sommes ainsi investies par l'industrie devaient être recouvrées par l'industrie lors de la mise en place du règlement. Cette promesse a été tenue. Les avantages d'un système volontaire sont évidents: l'initiative donne un certain pouvoir de négociation à l'industrie vis à vis du gouvernement. Des ajustements, tant au niveau de la collecte que de la transformation ou du financement ont pu être rapidement apportés. Mais l'approche volontaire, à notre avis, doit être éventuellement suivie d'un règlement qui oblige tous les acteurs à jouer selon les mêmes règles.

3.3 : Les détaillants

La participation volontaire à la récupération des peintures de la part des détaillants constitue une particularité unique et intéressante du programme d'Éco-peinture au Québec. Depuis le début d'Éco-peinture, c'est plus de 40% des résidus de peinture qui sont récupérés grâce aux détaillants qui acceptent gracieusement les peintures mises au rebut. Les détaillants sont au courant des préoccupations des consommateurs de leur milieu. Ils sont sensibles au fait que leur participation active à la disposition responsable des résidus de peinture constitue une valeur ajoutée à leur service commercial. Éco-peinture peut compter sur l'appui des marchands RONA, Réno Dépôt, de La Coop fédérée, de Matériaux à Bas Prix, du groupe Patrick Morin, de plusieurs BMR et, depuis quelques semaines, des magasins Home Dépôt. D'autres détaillants de peinture s'ajoutent à cette liste. Sans que le règlement ne les y oblige, ce sont plus de 450 détaillants de peinture qui offrent maintenant ce service de collecte aux consommateurs. Ce service complète de façon admirable les services offerts dans les municipalités.

3.4: Peintures Récupérées du Québec

Partenaire privilégié d'Éco-peinture, Peintures Récupérées du Québec est issu du CFER de Victoriaville. Acquis par Société Laurentide de Shawinigan, Peintures Récupérées est le fournisseur principal d'Éco-peinture, tant au niveau de la revalorisation et du recyclage des peintures et des contenants que de la cueillette des bacs de récupération. Ce partenariat, à l'origine même d'Éco-peinture, démarque également le programme québécois des autres programmes existants. Le partenariat dans l'établissement des sites de collecte et surtout le parti pris pour la revalorisation des résidus de peinture par Peintures Récupérées et la mise en marché subséquente d'une peinture fabriquée à partir des résidus ainsi ramassés explique également les coûts avantageux du programme québécois.

3.5 : Le consommateur

La collaboration du consommateur est essentielle. Nous avons à le convaincre d'agir, mais nous savons aussi qu'il est de plus en plus conscient qu'il doit faire sa part. Il possède la ressource que nous convoitons. Pour lui faciliter la tâche, Éco-peinture s'efforce de mettre à sa disposition des endroits faciles d'accès et à proximité où il peut facilement et de façon sécuritaire, se départir de ses rebuts. Les réseaux de collecte des détaillants et des municipalités réduisent considérablement les efforts nécessaires au consommateur pour trouver un endroit où aller déposer ses résidus de peinture.

3.6: Éco-peinture

Éco-peinture, c'est la réponse de l'industrie au défi de promouvoir et de faciliter la récupération des résidus de peinture et leurs contenants et de favoriser leur revalorisation. Éco-peinture a bien sûr le mandat de coordonner les activités de tous les intervenants afin d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés dans la politique québécoise de gestion des matières résiduelles.



La peinture, ça se recycle

Achetez la quantité de peinture nécessaire

Vos restants de peinture se recyclent

Pour connaître les lieux de collecte des rebuts de peinture : www.eco-peinture.ca

www.eco-peinture.ca



Éco-peinture et les principes fondamentaux de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998 – 2008

1 : La primauté des 3 RV-E

« Achetez la quantité de peinture nécessaire ». Les manufacturiers et les détaillants de peinture mettent à la disposition de leurs clients des outils pour calculer la quantité de peinture nécessaire pour compléter un projet. Malheureusement, cet instrument ne relève pas de la science exacte et plusieurs facteurs peuvent affecter les résultats, par exemple la préparation de la surface à peindre ou l'habileté du peintre. Heureusement pour le consommateur qui préfère en avoir un peu trop que pas assez, « Vos restants de peinture se recyclent ». Les restants de peinture sont habituellement conservés pour faire des retouches ou entreprendre d'autres petits projets complémentaires, mais éventuellement, on se retrouve avec des restants qui sont acheminés aux lieux de collecte des rebuts de peinture. Sur les 4 600 tonnes de peinture et de contenants ramassés par Éco-peinture en 2007, 2 620 tonnes (57%) sont retournées sur le marché de la peinture, au Québec ou à l'exportation, 1 200 tonnes (26%) étaient l'acier ou le plastique des contenants, expédiés au recyclage et 17% (780 tonnes) étaient des déchets solides qui ont été éliminés par des entreprises spécialisées. Des travaux de R&D sont en cours actuellement afin de réduire ces déchets et développer des applications qui pourraient utiliser ces produits aujourd'hui éliminés. Au cours des années, notre objectif a toujours été de remettre sur le marché la plus grande quantité possible de cette peinture non utilisée, réduisant ainsi d'autant les matières premières nécessaires à fabriquer une nouvelle peinture.

2 : La responsabilité élargie du producteur

Le concept de responsabilité environnementale fait maintenant parti de la culture de l'industrie de la peinture au Québec. Elle reconnaît sa responsabilité vis-à-vis ses produits en fin de vie et participe activement aux mesures pour limiter l'effet que ses produits peuvent avoir sur l'environnement. Elle reconnaît également son rôle et participe activement à la recherche de solutions aux problèmes que ses produits en fin de vie peuvent poser. Ce nouveau concept force également les producteurs à regarder de plus près les modifications qui peuvent être apportés à la formulation de leurs produits afin d'en diminuer l'impact négatif sur l'environnement. Ainsi, les efforts de l'industrie de la peinture ne se limitent pas à prendre soin des ses rebuts. L'industrie de la peinture se conforme également à des réglementations environnementales de plus en plus contraignante dans l'utilisation des matières premières. Des progrès considérables ont été obtenus à ce chapitre et de nouveaux produits utilisant des matières premières différentes et plus écologiques seront bientôt disponibles.

L'industrie apprécie que les nouvelles responsabilités dans la gestion des matières résiduelles soient partagées par tous ceux qui ont des intérêts dans la gestion de ces matières. Il est certain que le partage des responsabilités permet d'éviter des coûts superflus, par exemple dans l'établissement de systèmes dédiés qui concurrenceraient des systèmes existants et performants. Dans le cas d'Éco-peinture, cette façon de faire a permis la création d'un réseau mixte de collecte où les municipalités et des détaillants offrent des services complémentaires aux citoyens. L'engagement des détaillants dans ce programme est remarquable.

Les coûts du programme reflètent également l'avenue qui a été prise par l'industrie au Québec. Les coûts reliés à la revalorisation se sont avérés plus avantageux que les coûts d'élimination. Ce coût de revalorisation est également internalisé dans le prix, à même titre que le coût de la matière première ou les coûts des services comme l'électricité ou l'eau le sont dans le prix au comptoir du produit.

3 : La participation des citoyens et des citoyennes

Nous constatons tous que le consommateur est de plus en plus préoccupé par l'environnement. Il est prêt à participer activement à l'effort de recyclage, mais il veut que ses efforts soient faits dans le cadre d'objectifs réalistes. Il veut également constater que les résultats de ses efforts ont des conséquences positives sur l'environnement. Il se méfie des efforts de récupération qui n'aboutissent qu'à créer un problème ailleurs. Il veut croire et voir des résultats tangibles. Dans le cas de la peinture, la mise en marché d'un produit de

qualité, entièrement fabriqué à partir des résidus de peinture, vient rassurer le citoyen sur la pertinence de ses efforts de récupération. La peinture Boomerang, entièrement fabriquée à partir des résidus de peinture, répond à ces préoccupations.

4 : La régionalisation

Éco-peinture offre ses services dans toutes les régions du Québec. Éco-peinture a offert ses services à toutes les MRC et a collaboré avec bon nombre d'entre elles à l'établissement d'écocentres qui répondaient aux besoins de la région. Des projets pilote ont également été élaborés avec la Fédération québécoise des municipalités afin de mieux cerner les besoins et d'offrir des services qui répondent mieux aux attentes.

5 : Le partenariat

Le réseau d'Éco-peinture s'est bâti sur le partenariat et la collaboration. Le partenariat implique nécessairement une compréhension des rôles et des responsabilités des différents groupes intéressés. Nous avons vu plus tôt les principaux partenaires avec lesquels Éco-peinture travaille pour atteindre ses objectifs.

Le partenariat s'applique également à un secteur comme celui de l'éducation. Éco-peinture est un partenaire actif du réseau des CFER avec ses *Caravane de la récupération*. Éco-peinture contribue également à la chaire en *Éco-conseil* de l'Université du Québec à Chicoutimi.

D'abord un problème d'ordre écologique, la gestion des résidus de peinture a donné lieu à une solution d'ordre économique, et elle s'avère rentable.

Pistes d'actions dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur

Éco-peinture a déjà une expérience de plus de sept ans dans l'exercice du principe de la responsabilité élargie du producteur. C'est un principe auquel nous croyons et nous souhaitons contribuer à en faciliter l'application. Nous savons ce que la REP implique comme travail de concertation avec les différents niveaux de gouvernements, avec les manufacturiers, les détaillants et les utilisateurs. Nous avons obtenu des résultats convaincants qui viennent appuyer la pertinence de confier aux entreprises des responsabilités accrues. C'est le propre des entreprises d'innover, de trouver la façon de faire qui donne les meilleurs résultats.

Ce que nous retenons de notre expérience dans l'exercice de la REP, c'est que le gouvernement peut, en collaboration avec l'industrie, définir des objectifs et les obligations de base. L'industrie doit ensuite prendre la responsabilité de rencontrer ces objectifs, sujet à certaines obligations. Le gouvernement doit laisser à l'industrie le choix des moyens. Chacun a un rôle à jouer. Chacun doit connaître son rôle et l'industrie doit pouvoir définir elle-même les moyens qu'elle prendra pour rencontrer ses objectifs.

Par exemple, il n'appartient pas au gouvernement de fixer le niveau des frais écologiques. À notre avis, c'est la responsabilité de l'industrie de déterminer ces frais en fonction des obligations, des responsabilités et des défis que l'industrie a à relever. Le gouvernement doit procurer un encadrement équitable et clair, des objectifs réalistes. L'industrie doit définir les moyens avec lesquels elle entend s'acquitter de sa tâche. Les frais écologiques appartiennent à ces moyens. L'industrie connaît ses produits et a la compétence nécessaire pour établir les frais qui serviront, somme toute, à assumer les coûts du programme. Ces frais pourraient ainsi devenir partie intégrante du prix du produit, tout comme le coût des matières premières. En contrepartie, le consommateur devrait être informé des mesures qui sont prises par l'industrie et des résultats qui sont atteints.

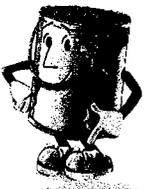
Le détail de la cueillette des résidus ou des produits en fin de vie devrait également être laissés à l'industrie. On ne peut prévoir une réglementation qui décrive toutes les conditions de collectes qui devront s'appliquer à tous les produits et dans toutes les circonstances. On ne doit pas rechercher une solution unique et uniforme à tous les produits. La définition des collectes doit être assez souple afin de ne pas imposer des obligations qui auraient pour résultat de créer des réseaux de collectes parallèles et très coûteux pour le consommateur. Il

y aura toujours des avantages à utiliser des structures existantes plutôt que de créer des structures complexes en essayant de solutionner des problèmes ponctuels.

Les objectifs visés pour chacune des catégories de produits doivent être établis en collaboration avec l'industrie et les moyens pour y parvenir, laissés à l'industrie. Au lieu de pénalités pour un objectif qui n'est pas atteint, on devrait plutôt considérer un incitatif fiscal ou autre pour encourager et récompenser les entreprises qui dépassent leurs objectifs. Le dépassement d'objectifs dans certaines catégories de produits devrait pouvoir compenser pour les difficultés rencontrées dans d'autres catégories de produits.

Partenariat et collaboration attirent souvent économies et efficacité

● Programme de récupération d'éco-peinture



- apprêts et peintures (latex, alkylde, émail ou autre)
- peintures à métal ou antrouille
- peinture aluminium
- teintures
- vernis
- laques
- produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou de la maçonnerie (dont les scellants acrylique pour entrées d'autos)
- peintures de signalisation (celles disponibles dans des commerces de détails)

FORMATS ACCEPTÉS

- contenants de 100 ml et plus (peintures vendues dans les commerces de détail)
- contenants de moins de 170 litres pour fin architecturale seulement (peintures vendues dans les commerces de gros)

Produits non acceptés

PEINTURES CONÇUES POUR USAGE ARTISTIQUE

APPRÊTS ET PEINTURES POUR USAGE INDUSTRIEL :

- utilisés à l'intérieur d'un processus de fabrication ou dans des usines
- à séchage rapide et à 1 ou 2 composants, utilisés à l'intérieur d'un processus de fabrication, dans des usines, ou pour peindre des véhicules, en usine ou dans des ateliers de peinture (garages, carrossiers, concessionnaires de véhicules, etc.)
- contenant des pesticides
- anti-salissure

PEINTURES DE SIGNALISATION
(achetées dans des commerces de gros)

SOLVANTS ET DILUANTS

ADHÉSIFS

GOUDRONS ET SCELLANTS À BASE DE GOUDRON

STUCCO



La récupération à la portée de tous!

Date : _____ Heures : _____

Lieu du dépôt : _____

Pour plus d'information
(514) 426-0880

Annexe :

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ÉCO-PEINTURE AU 31 DÉCEMBRE 2007

Représentant les membres actifs

M. Daniel Pellerin, Bétonel, Président du conseil d'administration
M. Richard Tremblay, Benjamin Moore, Secrétaire du conseil d'administration
M. David Bois, Home Hardware
M. Claude Brosseau, Sico
M. Michael Brossard, Rona
M. Jean François Bussière, ICI Canada
M. André Buisson, Société Laurentide
M. Pierre Chapdelaine, Peinture MF
M. Paul Faulkner, Dural
M. Claude Gingras, La Coop fédérée
M. Gary Hicks, Réno-Dépôt
M. Luc Ouimet, Sherwin Williams

Représentant les membres désignés

M. Robert Arsenault, Réseau québécois des CFER
Mme Ginette Bureau, Société québécoise de récupération et de recyclage
Mme Marie Dussault, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
M. Jean Maurice Latulippe, Fédération québécoise des municipalités

ENTREPRISES MEMBRES D'ÉCO-PEINTURE AU 31 DÉCEMBRE 2007

Ackland-Grainger
Behr Process Corporation
Benjamin Moore & Cie Ltée
Bétonel Limitée
Canadian Tire Corporation Ltée
Celadon (Farrow & Ball)
Centre du plancher PM
Dural, Une Division de Multibond Inc.
Dynamic Paint Products
Ferox Inc.
The Flood Company of Canada
Finitec
Gelco-Lorain
Home Hardware Stores Limited
Hudson's Bay Company
ICI Canada Inc.
Industries Pépin Ltée
La Coop fédérée
Les Produits Thiroco Inc.
Marchands Unis Inc.
Matériaux à Bas Prix
Osmose Pentox
Para Inc.

Peinture Denalt Paints
Peintures Elite Inc.
Peinture Micca Inc.
Peintures MF Inc.
Peintures Récupérées du Québec Inc
Peinture Style Ltée
PPG Canada Inc.
Recochem Inc
Réno-Dépôt Inc
RONA Inc.
Samuel Cabot Inc
Sears Canada Inc.
Sherwin Williams
Sico Inc.
Sika Canada Inc.
Société Laurentide Inc
Soprema
Swing Paint
TechniSeal
Tremco Canada
TruServ Canada Inc.
UCP Paint Inc.
Wal-Mart Canada Corp.